

Séance publique du 12 novembre 2007

Délibération n° 2007-4550

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Rapport des délégataires de service public - Exercice 2006 - Usine d'incinération des ordures ménagères de Lyon-nord à Rillieux la Pape - Valorly**

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 octobre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales précise les modalités de rendu compte des rapports des délégataires de service public disposant qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

Le rapport du délégataire comprend les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Le rapport est assorti d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service au cours de l'exercice.

De plus, depuis la loi dite démocratie de proximité du 27 février 2002, l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales précise le rôle de la commission consultative des services publics locaux pour l'examen de ces rapports ; laquelle a été créée par délibération du 4 novembre 2002.

L'activité d'exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Lyon-nord à Rillieux la Pape a été déléguée à la société Valorly, pour une durée de 30 ans à compter du 1er juillet 1989, par un contrat de délégation de service public en date du 20 septembre 1985.

Le rapport du délégataire présenté au Conseil contient les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la délégation de service public ainsi qu'un bilan d'activités au titre de l'exercice 2006.

Il est soumis, pour avis, à la séance plénière de la commission consultative des services publics locaux et il appartient donc au conseil de Communauté de l'examiner pour en prendre acte.

Le tableau ci-après présente, avec un éclairage rétrospectif sur deux exercices, les principaux indicateurs d'activités et financiers de l'année 2006 :

Libellé		2004	2005	2006	Variation 2005-2006	
					en %	tendance
indicateurs d'activités	tonnage incinéré	155 015 t	135 480 t	132 200 t	- 2,4 %	↘
	chaleur commercialisée	93 847 MWh	80 597 MWh	78 349 MWh	- 2,8 %	↘
	électricité vendue	27 696 MWh	19 714 MWh	18 765 MWh	- 4,8 %	↘
	déchets produits	42 079 t	35 706 t	34 823 t	- 2,5 %	↘
indicateurs financiers	chiffre d'affaires	15 683 k€	17 492 k€	20 288 k€	+ 15,9 %	↗
	charges	15 205 k€	17 074 k€	19 489 k€	+ 14 %	↗
	résultat avant impôt	478 k€	418 k€	799 k€	+ 91 %	↗

L'année 2006 est marquée par :

- des sinistres importants sur les nouveaux équipements installés en 2005 ayant entraîné une baisse d'activité limitant le tonnage traité et la valorisation liée. Par conséquent, une pénalité pour non-respect du minimum contractuel à traiter a été prononcée pour un montant de 809 051,08 € TTC,
- sur le plan financier, l'application de l'avenant 8 (relatif à la mise en conformité du traitement des fumées) sur l'ensemble de l'exercice s'est traduite par une augmentation des charges due à celle des charges fixes (notamment pour l'entretien courant et la sous-traitance, les assurances et le paiement des impôts et taxes) et une hausse des recettes (+ 19,9 % pour les recettes d'incinération),
- la signature, le 11 décembre 2006, de l'avenant 10 (entré en vigueur depuis le 1er janvier 2007) imposant une augmentation du montant des investissements, la révision du calcul des pénalités en cas de défaillance, une obligation de renouvellement et améliorant l'information dans le cadre du suivi d'exploitation (information en cas d'arrêts non programmés) ;

Vu ledit rapport ;

Oùï l'avis de la commission consultative des services publics locaux en date du 8 novembre 2007 ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

Prend acte du rapport 2006 produit par la société Valorly au titre du contrat de délégation de service public de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Lyon nord à Rillieux la Pape.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,